



Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 25 juin 2018

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
15/5/2018

Délibération n° B 2018-19

**Convention de bail d'occupation d'un terrain avec le Département du Jura pour
l'implantation d'une installation de télécommunications sur une partie de l'emprise foncière
du CIS de CHAUMERGY**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin, à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, François GODIN, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-16 du 19 juin 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Dans le cadre de son schéma départemental territorial d'aménagement numérique (SDTAN), le département du Jura souhaiterait installer à CHAUMERGY, sur l'emprise foncière du CIS, des installations de télécommunications composées d'une chambre de tirage ainsi que de fourreaux et de câbles optiques.

Cet équipement technique serait positionné sur une zone d'espace vert (2 m²) du CIS sans impact sur son fonctionnement.

Le projet de « convention de bail pour l'occupation d'un terrain » joint, soumis par le département, précise les modalités d'occupation du terrain, d'installation et d'entretien des équipements techniques.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et

- **d'approuver cette « convention de bail pour l'occupation d'un terrain » avec le département du Jura relative à la pose d'installations de télécommunications sur 2 m² de l'emprise foncière du CIS de CHAUMERGY,**
- **d'autoriser Mme BOURGEOIS, Vice-Présidente en charge des équipements, à la signer.**

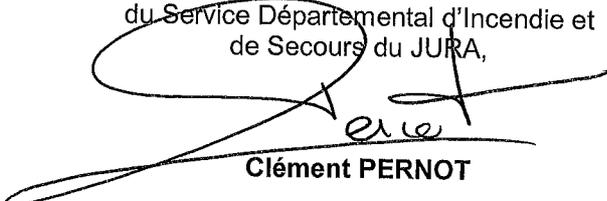
DECISION N° B 2018-19 DU 25 JUIN 2018

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de bail pour l'occupation d'un terrain, avec le département du Jura relative à la pose d'installations de télécommunications sur 2 m² de l'emprise foncière du CIS de CHAUMERGY ;**
- **autorise Madame Natacha BOURGEOIS, Vice-Présidente en charge des équipements à signer la convention, ci-jointe.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le **26 JUIN 2018**
Affiché le **26 JUIN 2018**
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 2^{ème} trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT